

PA.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alban PAILLET, Maire.

Date de convocation : 18/06/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Quorum : 8

Présents : 12

Votants : 12

Pouvoirs : 0

Présents : Messieurs PAILLET Alban – LORY Didier – GHARZOULI Mehdi- PROULT Maxime - Mesdames DOUSSET Stéphanie – MASSON Marie-Christine - LEBRUN Sonia - DEFAY Véronique – BEPOIX Edith - DUPONT-FAGUET Céline - DELLA MONICA Annie - RABIN Brigitte

Absents excusés : Madame DOUSSET Mathilde – Monsieur MARTIN Franck

A été nommé (e) secrétaire de séance : Madame Edith BEPOIX

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Demande de subvention pour sorties scolaires de fin d'année école maternelle Le Petit Prince
- Affaires diverses

DELIBERATION 2024/06/01 Demande de subvention pour sorties scolaires de fin d'année école maternelle Le Petit Prince

Monsieur le Maire présente une demande de subvention en date du 12 avril 2024 provenant de l'école maternelle Le Petit Prince de Patay pour les sorties scolaires de fin d'année des élèves.

Les enseignantes de petites et moyennes sections ont prévu de se rendre à la maison de la Beauce d'Orgères en Beauce et d'emmener les élèves au cinémobile. Les enseignantes de grande section ont prévu de se rendre au musée des musiques du monde de Montoir sur Loire pour compléter le projet musical mené avec la conteuse Anne Boutin Pied.

Le coût moyen pour les PS et MS est de 20,40 € par élève et pour les GS de 24,00 € par élève. Le Maire précise le nombre d'élèves de Coinces concernés : 4 PS, 3 MS et 3 GS soit 10 élèves en tout.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 10 € par élève de Coinces pour les sorties de fin d'année de l'école maternelle Le Petit Prince de Patay soit 100,00 €.
- Précise que le montant de 100,00 € (cent euros) sera versé à la coopérative scolaire.
- Charge le Maire ou à défaut ses Adjointes des différentes modalités d'application de cette délibération.

Affaires diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Club de l'Amitié qui remercie l'assemblée pour la subvention annuelle qui a été versée.

Les membres du conseil municipal entendent les remerciements de l'association Souvenir Français pour la subvention qui lui a été attribuée.

Monsieur le Maire fait le point sur les élections législatives qui auront lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet. Il rappelle notamment la formation du bureau de vote.

Les membres du conseil municipal finalisent la préparation des festivités du 14 juillet et évoquent la possibilité d'installer les tables sous les marronniers sur la place Louis Joseph Soulas si le temps le permet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Liste des délibérations :

- 2024/06/01 Demande de subvention pour sorties scolaires de fin d'année école maternelle Le Petit Prince

Signatures :

Le Maire,
Alban PAILLET



Le secrétaire de séance,
Edith BEPOIX

